

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

## ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

## INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

# Le scandale de l'Hôpital Civil

Tunis, le 4 Juillet 1901

## LES PARIAS !...

Le lendemain du vote de la loi sur les associations, autrement dit sur les enjuponnés de toutes couleurs et de tout acabit, par la Chambre des députés, nous ne pûmes nous contenir d'exprimer la joie que nous éprouvions du vote de cette loi qui allait faire rentrer chacun à sa place et les frocards dans le droit commun.

Nous fîmes une allusion discrète aux richesses que possède le clergé en Tunisie et qui serait de bonne prise.

Notre article n'eût pas le don de plaire aux portés parole de la calotte qui, sur un ton moitié sel moitié, figes nous firent remarquer que la dite loi n'était pas encore votée par le Sénat — ce que nous savions parfaitement — qui ne la voterait peut-être jamais car la haute assemblée n'admettrait pas cet attentat à la liberté ; au surplus, disait-on, une exception serait faite en faveur du clergé tunisien qui rendait d'incontestables et inappréciables services à la cause française.

Leurs espérances ont été déçues et le Sénat, avec un empressement louable qu'il ne nous est pas souvent donné de voir, a voté sans changement aucun cette loi bien républicaine.

Le clergé tunisien comme les congrégations non reconnues par le concordat devra subir le sort commun et se soumettre à la loi, *dura lex, sed lex*, au surplus nous ne voyons pas ce clergé, cosmopolite au premier chef, tant servir la cause française.

Nous nous sommes même laissé dire que certains de ces bondieusards ne se gênaient pas, en dehors des édifices religieux naturellement, de faire une guerre louche et sourde contre la France et assurer leurs nationaux que le jour n'était peut-être pas très éloigné où nous devrions repasser la mer ou la frontière,

sans qu'un même seul coup de canon ne soit tiré !

Aussi demandons-nous instamment que la loi soit promulguée en Tunisie dès qu'elle le sera en France, ce qui obligera le clergé à solliciter son existence légale. On pourra à ce moment imposer une condition *sine qua non* à savoir que tous les membres seront de nationalité française ou naturalisés français.

Mais allez imposer ces conditions aux frocards alors que le gouvernement parle de revenir sur son décret qui impose l'obligation à tout avocat sollicitant son admission au tableau de l'ordre d'avoir préalablement passé ses examens de droit devant une faculté de droit française !

Pour couper court à toutes ces prétentions nous ne voyons qu'un seul remède efficace : l'annexion pure et simple avec rattachement ou non à l'Algérie, cela nous importe peu. Ce que nous voulons c'est jouir des droits de l'homme et du citoyen qui viennent d'être affichés dans toute la France alors que nous en sommes les parias puisque nous sommes plus mal traités que les indigènes !...

Em. LACROIX.

Il y avait autrefois, cela commençait comme un conte de Perrault et ça n'en n'est pas un, dans une petite localité des environs de Tunis, un propriétaire français, ancien officier qui avait obtenu l'autorisation de créer un bureau de tabac, le seul naturellement de la région, à proximité d'une gare. On n'en trouve pas d'autre à dix kilomètres à la ronde, c'est dire s'il est achalandé et doit débiter de la marchandise...

Or, comme notre compatriote ne se souciait pas de tenir le débit de tabac qu'il avait sollicité, il s'empres- sa de le louer mais ne put trouver parmi ses amis et connaissances qu'un sicilien à qui il vendit très cher le lopin de terre où devait se trouver le dit bureau de tabac.

Jusque-là, l'administration nous semble seule fautive d'avoir accepté cette substitution, mais le plus joli de l'affaire c'est que depuis l'ancien officier à vendu sa propriété à d'autres italiens, qu'il est rentré en France sans esprit de retour et que le bureau de tabac continue à être géré toujours par le locataire sicilien primitif qui y fait ses choux gras.

Nous ne discutons pas que notre confrère latin peut être intéressant à plus d'un titre, nous savons aussi que le choix des titulaires des bureaux de tabacs n'est pas toujours très heureux, mais cela ne nous empêche pas de trouver étrange qu'on laisse ce bureau de tabac entre les mains d'un sicilien qui n'a de notre

part aucun droit à cette faveur qui ne lui serait pas octroyée dans son pays natal.

Malgré certaines concessions fâcheuses, nous préférons encore une française, même légère, à un sicilien.

M. Ducroquet sait bien de qui nous voulons parler car il passe chaque semaine devant le dit bureau de tabac en se rendant à Bou R'Mada, et la présence de ce compatriote à Crispi n'a pas l'air de l'émouvoir ni de l'offusquer autrement que cela.

## Billets du Vendredi

### Sus aux empoisonneurs !

Nous signalions, il y a quelque temps, l'excellente circulaire de M. Jonnard alors Gouverneur Général de l'Algérie remettant en vigueur, en Algérie, une vieille loi de 1863 sur les débits de boissons, tombée en désuétude et nous formions le désir de voir appliquer la même loi en Tunisie pour réprimer les effets désastreux des alcools freluets qu'on débite en certains débits — bouges conviendrait mieux — qui pullulent réellement par trop dans le royaume de S. A. le bey.

Cette loi limite à un débit par agglomération de trois cents habitants, néanmoins des débits peuvent être autorisés en certains endroits passages reconnus ou dans tous centres d'importance moindre.

Nous avons appris avec un réel plaisir que la direction de la sûreté, d'accord avec le secrétariat général du gouvernement tunisien avait décidé d'appliquer la même loi en Tunisie, où, il faut le dire, certains industriels marocains étrangers, faute de surveillance et par suite de tolérance inexplicable fabriquent de véritables poisons apéritifs ou digestifs.

Un décret, copié sur la loi française de 1863, est actuellement en préparation qui paraîtra incessamment au Journal Officiel Tunisien.

Nous ne pouvons que féliciter la direction de la Sûreté d'avoir provoqué l'élaboration de ce décret, et le Gouvernement tunisien de l'avoir pris en considération.

En attendant sa promulgation, la direction de la Sûreté refuse impitoyablement toute demande d'ouverture de débit dans les centres où elle juge que le nombre en est suffisant.

P.

## UN EHULE DE MILLET

Comme on l'a vu dans les dépêches, Max Régis, le jeune maire antijuif d'Alger n'a pas été élu conseiller général d'Alger mais il arrive en tête de liste avec une majorité de près de quatre cents voix sur M. Voinot, ancien maire antijuif d'Alger, son concurrent, aussi son élection est certaine au scrutin de ballottage.

Puisque nous en sommes à parler de Max Régis et d'Alger disons que M. Révoil n'a pas été très adroit en prenant possession du haut poste que le gouvernement de la République vient de lui confier.

Malgré tout le désir que nous avons de voir réussir notre ancien Résident Général adjoint, là où d'autres ont échoué, les discours de M. Révoil ne nous disent rien de bon qui vaille et nous inspirent une vive crainte.

Avant qu'il soit longtemps M. Révoil aura déchainé contre lui toutes les haines qui on fait partir

MM. Lépine et Laferrière, et auraient culbuté M. Jonnard.

A tort ou à raison, nous ne pouvons juger qu'imparfaitement, ici, à distance, M. Lutaud qui ne semble pas jouir de l'estime publique. Il est à Alger ce qu'était ici Millet le maboul foulant aux pieds les droits les plus sacrés des citoyens, jonglant avec leur liberté, essayant de terroriser le peuple, au besoin le faisant emprisonner sous les plus futilis et mauvais prétextes.

De là on le conçoit des inimitiés et des haines terribles qui paralyseront les efforts de M. Révoil comme ils ont paralysé ceux de ses prédécesseurs, s'il ne prend la sage précaution de se séparer d'un préfet par trop compromettant, et le plus vite sera le mieux.

On a annoncé la mort de l'explorateur Foa, décédé des suites de fièvres paludéennes contractées dans le centre de l'Afrique. Foa était autant explorateur que vous ou moi.

Cet explorateur n'est autre que le capitaine Crémieux-Foa qui fut la cause de la mort de son coreligionnaire Weil, capitaine du génie, tué en duel par de Morès.

Il avait été convenu entre Morès et le capitaine Weil que le procès-verbal de la rencontre, qui devait avoir lieu le lendemain ne serait pas publié.

Contrairement à la parole donnée grande fut la stupéfaction de Morès de lire dans un journal du matin le dit procès-verbal.

Sur le terrain il en fit un reproche au capitaine en lui disant qu'il avait forcé à sa parole de soldat et de... juif.

Le capitaine, qui était innocent de la chose, fut vivement affecté du reproche et ne put reprendre son sang froid sur le terrain. Il paya de sa vie l'indiscrétion d'un autre.

On sut plus tard, lors des débats qui suivirent, en Cour d'Assises, que le capitaine Crémieux-Foa était l'auteur de cette divulgation et il fut traité de si belle façon par tout le monde, amis ou adversaires, qu'il demanda et obtint son changement pour les spahis sénégalais où il contracta à St-Louis les germes de ses fièvres qui viennent de l'emporter.

Puisque votre confrère M. Lecore-Carpentier annonce à grand renfort d'orchestre qu'il ne veut pas de guerre de religion ni de race pourquoi a-t-il laissé imprimer ce qui suit dans sa Dépêche Tunisienne — vieux genre — du 15 juin 1901 ?

« Vive Drumond et Lasies !  
« A bas les juifs !

« Vive le Sionisme qui rétablira le royaume des juifs et nous dévassera ainsi des affameurs des peuples. Ce sont des accapareurs d'affaires véreuses qui s'emparent de notre argent.

« A Tunis et en Tunisie les juifs mangent en bouillabaisse les chrétiens et les mahométans.

« Avant dix ans, il ne restera aux peuples de ces deux confessions que les yeux pour pleurer.

« Ils insultent nos femmes et nos filles, ils organisent des maisons de passe, ils sucent nos femmes et nos filles pour les compromettre....

« Ils organisent des jeux et des restaurants de plaisir pour mieux accaparer l'argent de nos poches ! »

Si ce n'est pas pousser à la guerre de race et de religion que veut de plus M. Lecore-Carpentier ?

UN SÉMITTE.

## Nos Échos

Nous avons connu une *Revue Noire* de Candas, mais l'*Etoile noire* ? qu'est-aco ? allez-vous demander !

C'est un ordre de chevalerie quelconque créé par quelque vague sultan d'Anjouan pour récompenser les services et surtout les serviteurs méconnus à qui il est quelquefois difficile de donner la Légion d'Honneur sans déchaîner une tempête.

Le dernier mouvement nous apprend que M. Hugon — saluez chapeau bas cet illustre agriculteur — vient de recevoir la croix d'officier de cet ordre.

Qu'il la porte avec autant de joie et de bonheur qu'il éprouve à mettre chaque jour un colon français sur la paille.

L'*Etoile noire*, mais c'est bien la seule croix que mérite ce fossyeur de la colonisation française.

—+—

Nous croyons savoir de bonne source qu'on s'occupe activement de dresser les plans et devis d'une prison civile à Tunis, qui serait mise en adjudication très prochainement.

Le Gouvernement plein de sollicitude pour les journalistes n'oublierait pas de leur réserver un quartier spécial où ils seraient comme des coqs en pâte.

==

M. de Fontbrune, fils du colon bien connu, juge suppléant à Saïgon vient d'être nommé en la même qualité à Tunis.

Nous n'avons personnellement aucune animosité ni contre M. de Fontbrune père ni contre M. de Fontbrune fils que nous ne connaissons pas, mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver regrettable la nomination de ce jeune magistrat dans une ville où il a toute sa famille, et où son père s'est trouvé mêlé à nos luttes politiques.

Sans suspecter le moins du monde l'esprit de justice qui doit animer le nouveau juge suppléant on eût mieux, fait à notre sens, de ne pas le nommer à Tunis.

—+—

M. Spire s'est embarqué la semaine dernière pour France, allant jouir de son congé annuel.

Ses familiers assurent qu'il a renoncé, au moins quant à présent, à solliciter son changement pour la capitale en présence des difficultés qu'il rencontre d'obtenir un poste à Paris.

Si l'information est exacte, nous nous en félicitons pour les justiciables qui apprécient l'esprit de justice et de droiture qui animent notre Procureur de la République, ce qu'on ne peut pas dire de tous nos magistrats assis.

—+—

On nous demande pourquoi un individu, définitivement condamné, après rejet par la Cour de Cassation, à une peine de plusieurs mois de prison, pour escroqueries et abus de confiance, continue à jouir de l'impunité ?

Si le particulier en question qui appartient à une famille honorable de la ville n'a pas encore été appréhendé au collet et jeté en prison, c'est qu'apparemment le Parquet n'a pas encore dû recevoir les pièces nécessaires de la Cour d'Al-

ger pour lui faire subir sa condam-  
nation.

Nous espérons qu'on s'empres-  
sera de les demander et de faire  
régler son compte avec la justice,  
à ce peu intéressant personnage.

Notre ami M<sup>e</sup> Fitoussi, le jeune  
et distingué avocat vient de soute-  
nir brillamment devant la faculté  
de Paris sa thèse de doctorat en  
droit.

Il a été reçu avec la mention très  
bien et félicitations du jury.

Nous sommes d'autant plus heu-  
reux de le féliciter publiquement  
que nous avons pu apprécier sa  
correction alors qu'il était notre  
adversaire.

LES  
DIVAGATIONS DE TRIBOULET  
UN GOUJAT

Je ne sais rien de plus laid, de plus  
sale, de plus odieux, je lâche le mot,  
de plus cochon, que l'individu qui  
ayant obtenu les faveurs d'une fem-  
me — et quelle femme jolie à cro-  
quer! — s'en va partout colporter  
qu'il est l'amant de Madame une  
telle qui raffole de lui.

C'est le dernier des goujats et des  
misérables et il est regrettable que le  
code n'est pas prévu le cas.

Mais à défaut de code, si notre gé-  
nération était moins avachie, si elle  
était moins pourrie, elle ne permet-  
trait pas à d'ignobles individus de  
salir, en plein café, une mère de fa-  
mille qui a succombé à la tentation  
du serpent et depuis ne vit plus, sur-  
tout depuis qu'elle a appris la con-  
duite ignoble de son séducteur.

J'ai eu la visite de cette malheu-  
reuse. J'en suis encore tout chose et  
malgré moi des désirs de venger cet-  
te femme, coupable assurément, mais  
qui a racheté sa faute par les nuits  
d'angoisse et de torture qu'elle en-  
dure me passent dans les veines.

J'y vois rouge lorsque j'aperçois  
ce paltoquet pommadé faisant le paon  
au milieu d'une demi-douzaine de  
chenapans de son espèce.

J'espère qu'il me comprendra et  
qu'il esquivera ma botte... dans l'in-  
térêt de son fond de culotte.

TRIBOULET.

Le scandale de l'Hôpital

Il y a quelques jours, l'Hôpital  
Civil Français goûtait les hon-  
neurs de la sellette.

Honteusement sollicité par un  
gardien de cet établissement, maro-  
cain, et se refusant à toute com-  
plaisance, un enfant y était finale-  
ment assommé par un satyre, sans  
l'intervention d'un mécanicien.

Il est bien, à la vérité, des ver-  
sions tendant à diminuer les char-  
ges qui pèsent sur le fervent de la  
terre jaune, mais de quelque na-  
ture qu'elles soient, il n'est pas  
moins exact qu'il ait proprement  
arrangé l'adolescent.

Et sur qui retombe les respon-  
sabilités d'une pareille sauvagerie?

Vraiment, gratifions-en le Direc-  
teur de l'Hôpital. Comment, voici  
des nègres pétris d'ordures, igno-  
bles dans leurs mœurs et au de là  
des limites du vice, dont pas un  
ne soit également actif et passif,  
obéissant à toutes les pratiques du  
culte de Sodome, dès le berceau, vé-  
nériens dans les moelles, réels dan-  
gers pour la société, et que l'on  
investit d'un poste de confiance!

Alors qu'il serait prudent, tout  
au moins, de leur conseiller de re-  
voir leur Maroc et son digne sul-  
tan, notre fidèle ami — nul n'en  
doute! — qui doit l'avoir assez lar-  
ge, lui, pour l'agréer sans appré-  
hension comme sans douleur....  
Alors que nous avons ici des  
Français qui crèvent de faim, et con-

sentiraient de modestes fonctions  
qui leur assureraient, qu'il pleuve  
ou vente, le vivre et le couvert!

Et seraient d'utiles serviteurs...  
Mais on est plus aisément Don  
Juan maladroît, surpris entre deux  
vertus — voire même dans un hô-  
pital — en plein mystère d'alcôve,  
qu'on ne rétribuera des miséreux.

Le bicot émargera peu, seule-  
ment comme il possède un jardin  
qui fait ses délices et les plaisirs  
de ses congénères, il se contente-  
ra de maigres deniers.

Le Français, lui, exige davanta-  
ge parce que sa constitution l'y  
contraint, et qu'il n'a de jardin à la  
disposition de personne.

Ce qui, somme toute n'intéresse  
en rien l'homme visé plus haut.

Car les spasmes érotiques de ses  
deux vierges, le balancent large-  
ment du prépuce à la paupière!

Tissus analogues, d'après Buffon,  
De sorte qu'en regardant les yeux  
de votre ami, vous, connaisseur,  
pénétriez d'emblée ses intimes se-  
crets.

Mais cet état de chose n'est-il  
pas calculé?

Sa longévité est-elle infinie?  
L'asile — le nôtre, Français —  
où se reposent les misères que des  
patriciens culbutent sous les ef-  
forts d'un assaut, irrésistible autant  
qu'incontesté, serait-il longtemps  
éduqué d'un administrateur?

Le voyez-vous? Signalez-le moi.

Les fortunes enjambreront-elles,  
secondé par seconde, un individu  
jadis écrasé lorsque Souk-el-Arba,  
délivré d'un produit mal conçu, fes-  
toyait allégrement?

Pécheresse, les verrons-nous en-  
core ces gonzoesses syphilitiques,  
aux fesses en lambeaux,

Hâtées d'être veules, s'embar-  
quant dare-dare, à seule fin d'al-  
ler pondre plus loin un herma-  
phrodite sur lequel M. Chenel — con-  
nu — fournirait, au besoin, des ren-  
seignements.

Et le diable! c'est que ce bou-  
gre-là jouit de tous les avantages.

S'il était quelqu'un on lui en sou-  
haiterait bien d'autres.

Mais il n'est rien, pas même un  
soliveau, ce qui ne le gêne nulle-  
ment à l'heure de la galette.

Et quel est le bénéfice du servi-  
ce médical, vis-à-vis les revenus  
de L'ami, si nous embrassons tout  
d'un regard?

Notre faculté, si dévouée cepen-  
dant, n'est que maigrement rému-  
nérée. L'écart en est choquant.

Quant aux internes, qu'ils se  
fouillent, s'ils désirent!

L'économiste leur refusera — rire  
à la clé, un misérable rhum, sou-  
cieux qu'il est d'en vider des Da-  
mes-Jeannes.

Allons, finissons-en, et nous en  
recauserons plus tard, la cause étant  
féconde.

Si l'on veut fumer d'excellentes  
cigarettes, les Macédoine et les  
Diana n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

ACTUALITÉ

LA BOULE DE SON

On annonce que le général André,  
poursuivant son œuvre réformatrice,  
vient d'ordonner des études en  
vue d'améliorer le pain du soldat,  
vulgairement appelé « boule de  
son ».

Tous ceux qui ont passé par le ré-  
giment connaissent que trop, la fa-  
meuse boule, cette nourriture désa-  
gréable, lourde, parfois malsaine,  
qui est l'élément principal et le plus  
substantiel du brave pioupiou.

L'article 336 du règlement sur le  
service intérieur comporte que le  
pain du soldat « doit être d'une blan-  
cheur franche et uniforme, intermé-  
diaire entre celle du pain de première  
qualité et de deuxième qualité de  
la boulangerie civile; que la cuis-  
son doit être complète; que la mie  
et la croûte ont alors les caractères

ci-après : mie bien ouverte, sèche,  
légère élastique, ne s'égrenant pas ;  
croûte supérieure adhérente à la mie  
lisse, fine, d'une couleur fraîche tir-  
ant sur le jaune foncé, sans soufflu-  
res ni éclatements, ni déchirures, ni  
crevasses; que la croûte inférieure  
doit être légèrement brune, bien for-  
mée n'ayant pas plus de quatre milli-  
mètres d'épaisseur, que l'odeur doit  
être douce, le goût parfait, la saveur  
agréable et l'aspect appétissant. »  
Cela, c'est la théorie, l'idéal, le  
rêve.

Hélas ! que la réalité est différen-  
te. Un pain bis noirâtre, tantôt mou  
et spongieux quand la pâte insuffi-  
samment cuite et encore chaude a  
été prématurément ensachée, tantôt  
dure, rocailleux, si la cuisson est  
trop prolongée, s'effritant en miettes,  
comme la terre sèche si on l'expose  
trop longtemps à l'air, d'un goût fort,  
de saveur âpre et si peu appétissant!

La théorie dit encore « que la bou-  
le doit être cuite sans être noire, que  
le doigt appuyé sur elle doit faire  
fléchir la croûte mais que celle-ci  
doit reprendre ensuite sa forme ». C'est  
le pain élastique, le pain caou-  
tchouc !

La théorie dit encore, et c'est là le  
point essentiel — que la boule doit  
porter quatre baisures.

Les baisures sont les taches blan-  
ches laissées par le contact de deux  
pains pendant la cuisson. Quand il  
y a quatre baisures, on a la boule  
faisant partie d'une fournée commu-  
ne et que les boules ayant été « cui-  
tes dans les mêmes conditions » il  
suffira d'en examiner une pour ap-  
précier la fournée toute entière. Telle  
est l'ingéniosité administrative. Elle  
constate si le pain a quatre baisures,  
si la croûte cède sous le doigt « et  
reprend ensuite sa forme », mais elle  
ne soucie guère de savoir si la qua-  
lité du pain est suffisante et convient  
aux estomacs de nos soldats; elle  
n'a cure des procédés perfectionnés  
de panification grâce auxquels, sans  
supplément de dépenses, il serait  
possible de fournir aux troupes un  
pain de qualité très supérieure. Le  
blé utilisé par la manutention mili-  
taire est en effet identique à celui  
qu'on emploie dans la meunerie  
civile.

Mais soumise, comme on l'a vu, à  
une routine spéciale, la boule de son  
continue à être fabriquée en 1901  
comme elle l'était il y a 40 ans, se-  
lon les mêmes prescriptions théori-  
ques. Et le plaisant, le ridicule de  
la chose, c'est que l'on persévère  
dans cette fâcheuse routine dans le  
seul intérêt de réaliser une économie  
insignifiante, non sur la matière  
première et la cuisson, mais sur le  
blutage.

Il suffira d'obliger les manuten-  
tions militaires à élever de 20 à  
24 0/0 le poids des issues par quintal  
métrique de blé traité, pour obtenir  
un pain excellent. Les pains seront  
désormais allongés, de tous points  
semblables à ceux que fabrique la  
boulangerie civile.

Le général André voulant bien ce  
qu'il veut, on peut considérer cette  
réforme comme réalisée, et ce sera  
assurément l'une des mieux accuei-  
lies par l'armée, qui doit déjà tant à  
la sollicitude de son chef actuel.

Avant que ne disparaisse l'indiges-  
te boule de son dont mon estomac à  
naguère tant pâti, je veux évoquer  
deux souvenirs auxquels elle reste at-  
tachée dans ma mémoire.

C'est d'abord le jour du départ de  
la classe, là-bas, au bastion, nos  
rangs déjà formés, encore gauches,  
balourds, craintifs, nous recevons  
des mains du fourrier notre premiè-  
re boule, et je me vois, et tous mes  
camarades, nous demandant avec  
stupeur à quoi servait cette sorte  
d'éponge que l'on venait de nous re-  
mettre en nous recommandant d'en  
prendre bien soin et de nous en sé-  
parer sous aucun prétexte.

Précieusement tout le jour je la

tins serrée sous mon bras. Le soir,  
en arrivant à la caserne, je ne re-  
trouvai plus qu'une galette informe,  
collante, que j'eus toutes les peines  
du monde à détacher de mon vête-  
ment.

Quelques jours après, à la cham-  
brée, je revois le tapin Brice, un bra-  
ve Picard, dont tout l'être était ten-  
du vers ce rêve : devenir premier  
tambour, installé sur sa couchette,  
en tailleur, avec, entre ses jambes,  
une boule de son séchée, dont il se  
servait comme d'un tambour, pour  
répéter, en sourdine, ses batteries.

Toutes les semaines à la distribu-  
tion, nous réservions ainsi une bou-  
le de son que la chambrée avait dé-  
nommée « le tambour de Brice », et  
quant le brave garçon revenait, et  
« l'écoïte », avec quel boa sourire il  
nous disait chaque fois : « Vous n'a-  
vez pas oublié mon tambour ? »

Et nous lui répondions en chœur :  
« il sèche ! »

INFORMATIONS

L'hygiène dans les chemins de fer

Le ministre des travaux publics vient  
d'adresser aux compagnies de chemins  
de fer une circulaire où il leur recom-  
mande de prendre dès maintenant dans  
les wagons, salles d'attente, etc., les me-  
sures hygiéniques suivantes :

- 1- Enlever tous les tapis autres que  
ceux du linoléum, de caoutchouc ou au-  
tres substances susceptibles de lavage ;
- 2- Interdire d'une manière absolue le  
balayage et le nettoyage à sec, aussi  
bien dans les voitures que dans les sal-  
les de bagages, halles, etc. ;
- 3- Enfin, en attendant leur rempla-  
cement par des étoffes susceptibles de la-  
vage, recouvrir les dossiers et coussins  
de housses qui seront, à intervalles rap-  
prochés lessivées ou désinfectées à l'étu-  
ve.

Le ministre rappelle aussi que les per-  
sonnes visiblement ou notoirement at-  
teintes de maladies contagieuses, pour-  
ront être exclues des compartiments af-  
fectés au public ; les compartiments  
dans lesquels elles auront pris place, se-  
ront dès l'arrivée soumis à la désinfecti-  
on.

À la récente assemblée des action-  
naires du Crédit foncier et agricole d'Al-  
gérie, un actionnaire a demandé où en  
étaient les négociations relatives à l'éta-  
blissement, en Tunisie, d'un régime per-  
mettant de pratiquer couramment dans  
la Régence les opérations de crédit fon-  
cier, M. Sébastien de Neufville, ainsi in-  
terpellé, n'a répondu que de façon évasi-  
ve, et si les actionnaires ont compris que,  
le jour où le prêt foncier serait possible  
en Tunisie, leur société serait à même  
d'y participer dans des conditions parti-  
culièrement avantageuses, en revanche,  
ils n'ont reçu aucune indication précise  
sur la date où ce jour viendrait.

Les actionnaires du Crédit foncier et  
agricole d'Algérie ont manifesté, par des  
« mouvements divers », leur surprise  
qu'une question si importante et posée,  
en outre, depuis si longtemps tarde ainsi  
à être résolue. Nous nous expliquons leur  
surprise, mais qu'ils croient bien que la  
leur n'est rien auprès de celle des Tunisi-  
ens eux-mêmes.

Ce n'est pas pas d'hier que les colons  
réclament les modifications nécessaires à  
la procédure qui régit actuellement les  
prêts hypothécaires et les rend à peu  
près irréalisables. Il y a plusieurs années  
que les défauts en ont été signalés dans  
la presse locale dans les séances  
des Chambres consultatives, auprès du  
Résident Général, auprès même du mi-  
nistre des Affaires étrangères. De bon-  
nes paroles ont été prononcées, de va-  
gues promesses ont été formulées, mais  
d'acte, aucun. Et cependant, si réforme  
a jamais été urgente et facile, c'est bien  
celle-ci.

NOMINATIONS

Dans l'Enregistrement :  
M. Faucher, receveur de 5<sup>e</sup> classe à  
Biskra (Constantine), nommé 5<sup>e</sup> cl. à  
Montpezat, c<sup>o</sup> 5.000.

Vatin, recev. réd. à Ajaccio (Corse)  
est mis à la disposition du Gouver-  
nement tunisien en qualité de rece-  
veur de 5<sup>e</sup> classe.

Givry, surm. à Nevers (Nièvre) est  
mis en la même qualité à la disposi-  
tion du Gouvernement tunisien.

Dans les Douanes :

M. Clotteau, contrôleur, passe de  
3500 à 4000 fr. sur place.

M. Badé, vérificateur, passe de 3100  
à 3500 fr. sur place.

M. Barrère, receveur, passe de 1900  
à 2200 fr. sur place.

M. BALDACCHINO Joseph, em-  
ployé au B.-G. porte à la connais-  
sance du public qu'à partir de ce jour il  
ne soldera que les factures des mar-

chandises dont il aura fait lui-même  
la commande. Tunis, le 1<sup>er</sup> juin.

Chronique locale et régionale

L'acétylène à la gare d'Hammam-el-Lif

Nous parlions, l'autre jour, des  
progrès réalisés sur le P.L.M. al-  
gérien qui vient de doter ses gares  
de Blidah et de Bouffarik de l'é-  
clairage à l'acétylène et nous for-  
mions le désir de voir le B.-G. sui-  
vre les traces de cette compagnie  
en essayant ce mode d'éclairage à  
Hammam-el-Lif et Radès.

C'est chose décidée aujourd'hui  
puisque on est en train de poser  
la canalisation à la gare d'Ham-  
mam-el-Lif qui sera éclairée à l'a-  
cetylène dans deux ou trois jours  
peut-être même avant.

Nous félicitons le B.-G. pour  
cette heureuse innovation en es-  
pérant qu'il ne s'arrêtera pas à la  
seule gare d'Hammam-el-Lif.

C'est la maison Pelletan de notre  
ville qui est chargée de la fourni-  
ture et de la pose des appareils.

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à do-  
micile. Rue Chaker, 11, au premier  
Prix modérés

Notre ami M<sup>e</sup> Berge, nommé com-  
me nous l'avons annoncé, juge  
d'instruction à Rochecouart est  
parti mercredi rejoindre son pos-  
te.

Nous félicitons M<sup>e</sup> Berge et lui  
souhaitons un avancement rapide.

Hammam-el-Lif

Comme nous le faisons prévoir,  
c'est notre ami Coste qui recueille  
la succession de M. Hackemberger  
comme vice président de la Mu-  
nicipalité d'Hammam-el-Lif.

Nous sommes certain que no-  
tre ami s'occupera sérieusement  
des intérêts que le Gouvernement  
va lui confier.

A VENDRE

Pour cause de départ, un meubl.  
Facilités de paiements.  
S'adresser aux bureaux du jour-  
nal.

SOUK-EL-ARBA

Notre vieux correspondant et  
ami P... ayant résilié ses fonctions  
depuis quelque temps nous nous  
sommes assuré la collaboration  
d'un autre ami qui nous promet de  
nous fournir régulièrement chaque  
semaine une chronique de Souk-  
el-Arba et les environs.

Du reste P... nous empêchait  
trop souvent de publier les rensei-  
gnements qui nous étaient envoyés  
ce qui indisposait nos correspon-  
dants occasionnels.

MM. Mangano et Cie agents de la  
Société Italo Américaine pour le Pé-  
trole ont l'honneur d'informer le pu-  
blic qu'ils ont mis en vente les pétro-  
les aux prix suivants :

Adriatic 2 fr Atlantic 2 fr. 60 le  
bidon cylindrique de 18 litres. Em-  
ballage à rendre.

Adresser les commandes à MM.  
Mangano et Cie 22, avenue de Fran-  
ce, immeuble du Magasin Général.

L'ABSINTHE OXYGÈNE  
CUSENIER est la plus gran-  
de découverte pour l'estomac  
des consommateurs d'absin-  
the soucieux de leur santé.

Dr Ph. Bernard.

Spectacles et Concerts

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Il serait banal de faire l'éloge de  
ce magnifique établissement le plus  
important des environs de Tunis.

Hammam-el-Lif est le rendez-vous  
obligé de l'élément sélect.

Du reste la tenue de l'établis-  
sement, son grand confort, sa cuisine  
succulente et surtout sa troupe de  
premier choix en font un lieu de plai-  
sirs recherché surtout de l'élément  
français.

Pour arriver à ce résultat, M. Cu-  
rel, son intelligent directeur, n'a mé-  
négé ni ses frais, nous trouvons mé-  
me qu'il s'en est un peu exagérés pour  
une ville offrant si peu de ressour-  
ces que Tunis.

Anciennes Brasseries Mosser et Oppermann

## RADES-PLAGE

Hier, jeudi, a eu lieu l'ouverture et l'inauguration par une soirée de gala de l'établissement balnéaire de Radès-Plage. Onze débuts importants arrivés de France : Mme et M. Delmang, duettistes, fantaisistes mondains à transformation ; M. J. Monthy, le fin diseur mondain des concerts de Paris ; Mme Augusta Hermange, l'ombre gracieuse de Paganini, violoniste, concertiste près du Conservatoire de Paris ; M. Beaufort, le vrai comique grime du Palais de Cristal de Marseille ; Mlle Yvonne Montès, chanteuse diction ; Mlle Marguerite Yves, chanteuse comique ; M. Georges Hermange, dans ses interprétations de la chanson gauloise ; Mlle Lurette Gonod, chanteuse de genre ; Mlle Eliane Samat, romancière.

## PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE L'AIOLLI

Pochade-bouffe en 1 acte jouée par toute la troupe lyrique  
Tous les jours, répétitions publiques de 5 à 6 h. 1/2. Entrée libre  
Le service du tramway est organisé pour permettre au public de prendre tous les trains. Dernier train à minuit trois.  
Prix d'entrée en semaine : 0 fr. 30 ; les dimanches et jours de fêtes, matinées : 0 fr. 50.  
Demain samedi, grand bal après le spectacle.

## CASINO-THÉÂTRE DE LA PLAGE

La Goulette  
Tous les soirs opéra et opéra-comique  
RESTAURANT DE 1<sup>ER</sup> ORDRE  
Consommations de choix  
Dernier train La Goulette à Tunis : 11 h. 30

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est le Fer physiologique.  
(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)  
Préparateur : CH. MALACKOWSKI, Pharmacien  
4, rue d'Allemagne — TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés : Glycérophosphates, Kola, etc.

## GRANDE CLINIQUE OPHTALMIQUE DE LA RÉGENCE

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du D<sup>r</sup> GUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

MODES ET CONFÉCTIONS  
Rue Chaker, 11  
COSTUMES POUR DAMES  
à raison de 12 à 15 francs de façon  
TRAVAIL SOIGNÉ

## SACHETS ANTIÉPIDÉMIQUES

CH. MALACHOWSKI  
TUNIS-4, rue d'Allemagne, 4 - TUNIS  
EN VENTE  
à l'Imprimerie J. Picard et C<sup>ie</sup>, à Tunis, rue Al-Djazira  
Memento Arabe Français  
ouvrage très utile à l'usage des personnes même ne sachant pas lire l'Arabe.  
PRIX : 5 fr. relié.

"L'INDICATEUR TUNISIEN"  
ÉDITION DE 1901  
Un fort volume relié, de plus de 1.200 p.  
En vente chez tous les libraires  
Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adresse à la Direction  
9, Rue Es-Sadikia TUNIS

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER  
la plus répandue et la meilleure entre toutes.  
Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION FRÈRES, 15, rue de Besançon, Tunis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX.  
Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks  
Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS  
F. MACHERET  
Dépositaire

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques  
ALFRED ANCELIN  
Ingénieur-Chimiste  
Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement.  
11, Rue, d'Espagne TUNIS

HYGIÈNE DE LA TOILETTE  
Les qualités désinfectantes, microbielles cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.  
Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.  
Se défier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NEE

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2 ; marque, Cie française des moteurs à gaz.  
S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 10, rue de Souk-Ahras, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS  
Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

# Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

## PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C<sup>ie</sup>  
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

## AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :  
A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN  
dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis  
S'adresser au bureau du journal  
inséré dans plusieurs numéros de la Dépêche Tunisienne et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V<sup>e</sup> Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.  
Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.  
Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.  
Tunis le 4 décembre 1900  
V<sup>e</sup> H. GAUDIBERT.



## OMEGA

Montre de Précision  
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL  
Paris 1889  
Hors concours Membre du Jury  
Genève 1896  
Médaille d'Or  
Bruxelles 1897  
GRAND PRIX  
Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes, Décorations et insignes français et étrangers  
Choix complet d'Orfèvrerie "Boullenger".  
D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier  
4, Avenue de France — TUNIS

DATTES A. BONNENFANT  
Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

## DEMANDEZ PARTOUT L'AMER ET LE FERNET LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions  
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.  
Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

TUNIS-HOTEL  
12, rue d'Italie, 12  
Em. GIRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>ER</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

PALUDINE  
élixir toni fébrifuge  
A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS  
Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.  
Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.  
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

RAYMOND VALENSI  
Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.  
Plans, Projets, affaires à for fait

HORS CONCOURS  
Exposition Universelle PARIS 1900  
POUDRE DE RIZ  
ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE  
LA MADONE  
Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES  
Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.  
Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE  
10, Rue de Souk-Ahras  
Le gérant : EM. LACROIX  
Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués



A. SEGUIN  
BORDEAUX  
Membre du Jury  
Hors Concours  
Exposition Internationale  
BORDEAUX  
1895  
TEINTURE INSTANTANÉE D'RICHARD'S  
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RECOLORER à la minute les CHEVEUX et la BARBE  
Vente dans toutes les bonnes PARFUMERIES PHARMACIES et DROGUERIES.  
Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE  
Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.  
M. GUICHARD recommande au public sa cuisine très soignée et sa cave de 1<sup>er</sup> ordre  
SPÉCIALITÉ DES PLATS DU JOUR

TOUS LES JOURS CONCERT INSTRUMENTAL  
G<sup>DE</sup> BRASSERIE MAXÉVILLE  
TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS  
LE SOIR, THÉÂTRE DU VRAI GUIGNOL LYONNAIS

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE  
Hors concours Exposition Universelle 1900  
Président du Jury  
EXPÉDITIONS À L'INTÉRIEUR  
EN FUTS, BOUTEILLES & BOCCS

# MAGASIN GÉNÉRAL

MAISON BORTOLI FRÈRES  
TUNIS — Avenue de France et rues Amilcar, Annibal et Régulus — TUNIS

## A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet

Mise en vente d'articles de décorations et d'illuminations tels que :  
Drapeaux, Ecussons, Armoiries, Ballons,  
Lanternes Vénitiennes, Verres de couleurs, Pains de stéarines, etc.

**GRAND BAZAR DE LA PORTE DE FRANCE**  
TUNIS — 15, Avenue de France, — TUNIS  
**Grande Spécialité d'Articles à 13 Sous**  
**J. MATITIA, propriétaire**  
Maison Française n'achetant et ne vendant qu'au comptant  
Rayon spécial de jouets, Vannerie, Maroquinier, Bijouterie, Optique, Cravates, Foulards, Parapluies, Ombrelles, Quincaillerie, Articles de Ménage, de Fantaisie, de Fumeurs, Verrerie et Porcelaine.  
Grand choix de Valises, Sacs à main et Articles de Voyage  
Arrivages journaliers d'articles utiles et de fantaisie  
Avant de faire aucun achat, venez visiter ce choix considérable sans cesse renouvelé par de nouveaux articles.  
**Rayon spécial d'articles indigènes**

**MAISON DE DÉCORS**  
**FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES**  
Dorure sous verre — Entreprise de peinture  
**LORENZI, 16, RUE ESSADIKIA**

**Banque de Tunisie**  
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis  
**OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ**  
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

**G<sup>DE</sup> Brasserie Tourtel**  
**A BIJOUVILLE (BIZERTE)**  
**CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE**  
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE  
Cuisine soignée — Service irréprochable  
Consommations des prem<sup>es</sup> marques

**Aux Armes de Saint-Etienne**  
23, rue Al-Djazira — TUNIS  
**Veuve C. BOURY**  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabriques françaises.  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
DÉPOT DE POUDRÉS DE MINES et de CHASSE

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 3, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
P. POTIN, propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
**et Ciments**  
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
AGENCE DE TUNIS  
**M. Victor Richard, Directeur**  
Sous-Agences à SOUSSE et AFAK, Bureau à GASÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, ordres de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit, etc.  
**DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES**  
A vue, 2%, - de 6 mois à 1 an 2 1/2% - de 1 an jusqu'à 18 mois 3 1/2% - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 1/2% - de 2 ans jusqu'à 3 ans 4 1/2%  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres installés dans une salle spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

**Maison Paonessa, Artificier**  
22, Avenue de la Marine, TUNIS  
**FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES**  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,  
Pains de stéarine, etc., etc.  
**PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**

**M. LOUIS FOUBERT**  
Courtier maritime et Commercial  
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS  
CAMIGNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
Service spécial de Déménagements  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
**MAGASINS DE DÉPÔTS**

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**  
Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés  
Comptoir de Tunis, Avenue de France  
Escomptes, Recouvrements, Avances sur titres et marchandises.  
Chèques et lettres de crédit sur tout pays  
Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.  
Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0.  
Bons à 4 ans 5 0/0.

**MM. A. Guerriera et S. Messa fils**  
Agents généraux de la Société française des plâtrières *Chur et Cie*, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciments PELLOUX PÈRE ET FILS et Cie de Grenoble.  
**BUREAUX ET ENTREPÔTS : 40, RUE DE GRÈCE**

**DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES**  
Peintures et Fournitures pour Machines  
**MAISON FONDÉE EN 1890**  
**Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS**

**VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE**  
**M<sup>ME</sup> HOLMIÈRE**  
23, Rue d'Italie, TUNIS  
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

**GRAND HOTEL DE FRANCE**  
Actuellement en construction  
Ouverture le 1<sup>er</sup> juillet 1901

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
Charbon de bois, houille et briquettes  
**B. RICHARD, A. MILITTE**  
SUCCESEUR  
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
**TUNIS**



**"L'ARMOTOR"**  
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE  
Agent Général : P. LECLERGG  
11, Rue Es-Sadikia — Tunis

Pasteurisation des Vins  
APPAREIL BOURDIL de Narbonne  
**HORS CONCOURS**  
S'adresser à M. Fernand ARNAUD  
Consignataire, rue de Strasbourg

**GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE**  
Succursale de Tunis : dépôt, rue Malta, Scira  
Bureaux : 17, Rue du Portugal  
**R. MARTIN**  
Livraisons en ville à domicile  
EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR — PRIX MODÉRÉS  
La maison ayant supprimé les intermédiaires, prière d'adresser directement les commandes à l'adresse ci-dessus.

Demandez partout  
**LE KINA-BELLOTT**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
**BELLOTT, Distillateur à Tunis**  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison LAVANNE & C<sup>ie</sup> et de la Champagne MONTEBELLO

**PHARMACIE LYONNAISE**  
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS  
ROSSET-BRESSAND, pharmacien  
**VIN TONIQUE DES SUFFÈTES**  
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
BRAGÉES ANTI-ANÉMIQUES et ANTI-SEPTIQUES  
DES SUFFÈTES  
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Ce médicament, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.  
Eaux minérales purgatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

**Société des sables de l'Oued-Miliane**  
(DITE KLÉDIA)  
La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.  
Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube  
S'adresser à son représentant à la Gare Française.

**GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE**  
ANGLAISE ET VIENNOISE  
TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS  
**MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie**  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
**Pâtisserie de premier ordre**  
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie  
**SAINT-LOUIS de Marseille.**  
**ON PORTE A DOMICILE**

**Usine du Bou-Kornine**  
Hammam-Lif  
**A. BELLINO**  
**CHAUX**  
éminemment hydraulique  
Vente au détail  
10, rue de Grèce, Tunis

**Eaux Minérales Naturelles Froides**  
**D'AIN-GARCI**  
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
**SOURCE RÉGENCE** Très peu gazeuse  
**SOURCE PASTEUR** Gazeuse  
Dépôts à Tunis : chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales  
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 35, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

**Hôtel-Restaurant des Négociants**  
9, rue Amilear — TUNIS  
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50  
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné  
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

**MAISON MODÈLE**  
Avenue de France et rue de Bône, Tunis  
Succursale à Bizerte  
**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie  
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>**  
DE CLERMONT-FERRAND  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements isolants. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), sac à provisions, réceptacle avantageux ment le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Ateliers de Charpente et Menuiserie  
**PAUL ROSARD**  
Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS  
Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

**C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation**  
Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie  
Le vapeur *Ville-de-Bizerte*, Capitaine Ribba, attendu de Marseille le 6 juillet 1901 repartira pour Sousse le même jour.  
Prix des Passages pour Sousse : Première 10 fr. avec nourriture ; Pont 4 fr. sans nourriture.  
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
C<sup>ie</sup> TOUACHE - paque-bots-poste français -- Agence de Tunis  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de déballages et de marchandises  
**ARRIVÉE DE MARSEILLE**, tous les vendredis, à 5 heures du matin.  
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.  
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.  
**DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS**, tous les mercredis, à 4 h. s.  
— POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.  
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.  
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.  
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.  
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.  
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.  
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.  
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
L'Agent principal, J.-B. PÉDRUBÉ

**TERMINUS-BUFFET-HOTEL**  
**GARE FRANÇAISE**  
la meilleure situation de Tunis  
**CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES**  
**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

**GRANDE BRASSERIE GEORGES**  
Tenue par B. Mertillo  
TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS  
\* SALONS RÉSERVES — BILLARD \*  
**CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE**  
**GLACES ET SORBETS**